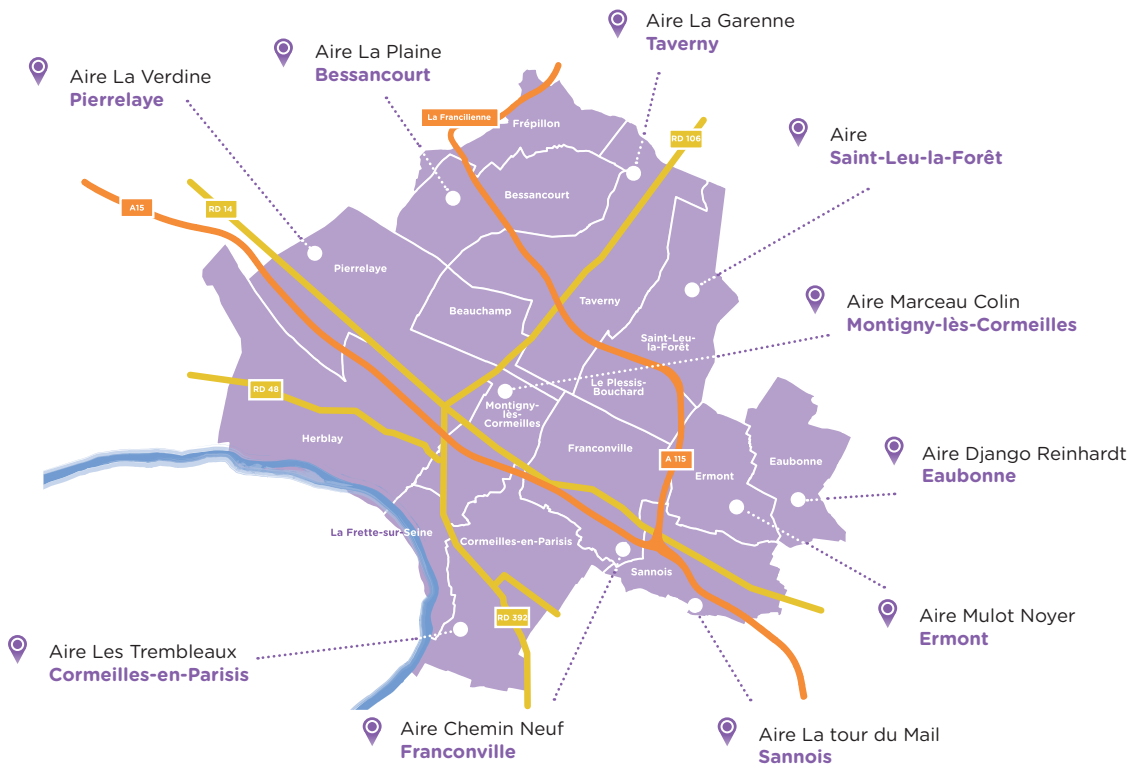


Valparisis

AGGLO



LES AIRES D'ACCUEIL DE VAL PARISIS



10 aires d'accueil sur le territoire gérées par la Communauté d'agglomération Val Parisis
198 places de caravane et **96 emplacements**

LES TARIFS DES SÉJOURS (AU 01/01/2017)

3 € par jour par place de 2 caravanes

4 € par jour par place de 3 caravanes

Avance forfaitaire sur les consommations de fluides : 10 € par personne de plus de 12 ans

 Electricité : 0,12 € par Kwh  Eau : 4 € par m³  Caution : 100 € par emplacement

La durée du séjour est de 3 mois renouvelable sur justificatifs.

LES PIÈCES À FOURNIR POUR UN CONTRAT DE SÉJOUR



Titre d'identité



Livret de famille



Carte grise
de la caravane



Assurance des
véhicules

Le suivi social des familles est assuré par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui reçoivent les familles préalablement à leur installation. Sur certaines aires d'accueil, l'autorisation du CCAS est nécessaire.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS



Tous les enfants résidant sur une aire d'accueil doivent être scolarisé dans les écoles de secteur.

Les inscriptions ont à faire auprès de la mairie.

EN ARRIVANT SUR L'AIRE D'ACCUEIL, IL FAUT :



Présenter un titre d'identité, le livret de famille, la carte grise et une attestation d'assurance des véhicules,



Ne pas avoir de dettes sur les terrains de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

Déposer une caution de 100 €,

Régler l'avance forfaitaire sur consommation (eau et électricité),



Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer,



Faire un état des lieux avec le gestionnaire et le signer.

EN PARTANT DE L'AIRE D'ACCUEIL, IL FAUT :



Prévenir le gestionnaire pour faire un état des lieux de départ et le signer,



Récupérer la caution si aucune dégradation n'est constatée,



Pour un départ en semaine : prévenir une journée à l'avance,

Pour un départ le samedi : prévenir le vendredi matin au plus tard.

Il n'y a pas de départ les samedis après 12 heures, les dimanches et jours fériés.

À RESPECTER PENDANT LE SÉJOUR :



Le paiement de droit de séjour et les consommations chaque semaine



Le règlement intérieur pour éviter les sanctions,



Les gestionnaires, les autres locataires et les intervenants extérieurs,



La vitesse de circulation limitée à 10 km/h,



L'interdiction de faire des feux et brûlages,



La propreté des lieux et ramassage des déjections canines,



L'obligation de tenir les chiens en laisse ou attachés,



Le nettoyage (à votre charge) de vos sanitaires, de votre emplacement et de l'arrière de votre bloc sanitaire.





Les 10 aires d'accueil des gens du voyage



AIRE LA VERDINE

44 chaussée Jules-César
95 480 Pierrelaye

26 places de caravanes
sur 13 emplacements

CCAS de Pierrelaye
42 bis rue Victor Hugo



AIRE LES TREMBLEAUX

sise chemin des Alluets
95 240 Cormeilles-en-Parisis

17 places de caravanes
sur 7 emplacements

CCAS de Cormeilles-en-Parisis
3 avenue Maurice-Berteaux



AIRE LA PLAINE

sise Chemin de la Croix à Jean Dubois
95 550 Bessancourt

13 places de caravanes
sur 6 emplacements

CCAS de Bessancourt
Grande rue



AIRE CHEMIN NEUF

sise 21 rue du Chemin Neuf
95 130 Franconville

26 places de caravanes
sur 13 emplacements

CCAS de Franconville
11 rue de la Station



AIRE MARCEAU COLIN

**sise 38 rue Marceau Colin
95 370 Montigny-lès-Cormeilles**

22 places de caravanes
sur 11 emplacements

**CCAS de Montigny-lès-Cormeilles
3 avenue Aristide-Maillot**



AIRE DJANGO REINHARDT

**sise 81 route de Montlignon
95 600 Eaubonne**

15 places de caravanes
sur 7 emplacements

**CCAS d'Eaubonne
1 rue d'Enghien**



AIRE LA TOUR DU MAIL

**sise route de l'Ermitage
95 110 Sannois**

14 places de caravanes
sur 7 emplacements

**CCAS de Sannois
26/28 avenue Damiette**



AIRE À SAINT-LEU-LA-FORÊT

**sise 181 boulevard André Brémont
95 320 Saint-Leu-la-Forêt**

12 places de caravanes
sur 6 emplacements

**CCAS de Saint-Leu-la-Forêt
52 rue du Général-Leclerc**



AIRE LA GARENNE

**sise 5 boulevard Henri Navier
95 150 Taverny**

33 places de caravanes
sur 16 emplacements

**CCAS de Taverny
105 rue du Maréchal Foch**



AIRE MULOT NOYER

**sise 137 rue du 18 juin
95 120 Ermont**

20 places de caravanes
sur 10 emplacements

**CCAS d'Ermont
100 rue Louis de Savoie**

Contact astreinte

 **01 34 44 82 30**

Contact astreinte
 01 34 44 82 30

Valparisis
AGGLO

À bientôt sur le réseau !

Communauté d'agglomération Val Paris
271, chaussée Jules-César 95 250 Beauchamp
01 30 26 39 41

www.valparisis.fr
 /ValParisisAgglo
 @valparisis